

Je connais des particuliers qui, moyennant un subside convenable, seraient disposés soit à établir un abattoir se rattachant à l'entrepôt frigorifique, soit à établir les deux séparément ; et une fois que nous aurons établi l'abattoir et l'entrepôt frigorifique, il faudra nécessairement inaugurer une ligne de vapeurs océaniques rapides pour le transport du fret, ce dont tout le pays bénéficiera. Et malgré l'insuccès que mon projet a rencontré jusqu'ici, je suis décidé à le pousser quand même. L'année prochaine, j'en saisirai de nouveau la Chambre : car je suis fermement convaincu que si nos cultivateurs bénéficient de l'entrepôt et du transport frigorifiques, ils bénéficieront davantage de la création des abattoirs.

M. DUPONT : M. le président, tout en ne partageant pas l'opinion de l'honorable député de Montmagny (M. Choquette), qui déclare que sans les abattoirs, les réfrigérateurs seraient complètement inutiles....

M. CHOQUETTE : Non, non.

M. DUPONT : Je croyais avoir compris que l'honorable député....

M. CHOQUETTE : Je n'ai pas dit que les entrepôts froids sans les abattoirs seraient inutiles, mais j'ai dit qu'ils ne seraient pas aussi utiles au pays.

M. DUPONT : A toute éventualité, je crois, M' le président, que la recommandation faite par le comité d'agriculture d'avoir des réfrigérateurs sur des steamers océaniques, est importante non seulement pour la province à laquelle mon honorable ami le député de Montmagny appartient, mais aussi pour toutes les provinces de la Confédération. C'est à peu près le seul moyen de transporter avec profit les produits périssables de notre agriculture sur les marchés de l'Europe, et en particulier sur le marché anglais.

Pour cette raison, je crois que l'honorable ministre de l'Agriculture, ainsi que le gouvernement, devraient prendre en très sérieuse considération le projet de mon honorable ami le député de Montmagny, patronisé et défendu avec tant de chaleur par mon honorable ami. L'établissement d'abattoirs serait avantageux à la classe agricole parce que cette classe de notre population pourrait vendre aux propriétaires de ces abattoirs, les jeunes animaux qui ne rapportent aujourd'hui, comme on l'a fait remarquer en plusieurs circonstances, aucun bénéfice à la classe agricole, et qui pourraient être abattus à un âge où leur viande ne peut être vendue aujourd'hui sur notre marché, vu qu'il n'y a pas de consommateurs en nombre suffisant pour la consommer. De plus, nous n'avons pas au pays un nombre de consommateurs assez élevé pour acheter toute la viande que nous pourrions produire, et il importe dans ce cas, de prendre des mesures, au moyen d'abattoirs et de réfrigérateurs, pour transporter ces produits à l'état de viande fraîche sur les marchés européens.

J'espère que l'honorable ministre de l'Agriculture, — s'il ne peut en venir à une décision pendant la présente session, prendra la chose en sérieuse considération et pourra mener à bonne fin le projet de mon honorable ami (M. Choquette). J'espère qu'il prendra ce projet en sérieuse considération en vue de murir des mesures efficaces, et de voir s'il ne lui sera pas possible, à une prochaine session,

M. CHOQUETTE.

de soumettre à la Chambre un projet de nature à compléter la recommandation du comité d'agriculture à cette Chambre pour le transport d'une partie des produits périssables de la classe agricole, produits dont elle ne peut disposer avec avantage dans l'état actuel de notre marché.

J'espère que le projet de l'honorable député de Montmagny d'établir des abattoirs quelque part dans la province de Québec, — je n'ai aucune objection à ce que ces abattoirs soient à Québec, à Lévis, ou à tout autre endroit, — j'espère que l'honorable ministre d'Agriculture prendra en très sérieuse considération l'importance de cette question pour la classe agricole du pays et, prendra aussi toutes les mesures nécessaires pour s'assurer si le projet peut être mené à bonne fin ; j'espère aussi qu'on en arrivera à la conclusion que, non seulement ce projet est praticable, mais de plus qu'il peut être réalisé avec succès. (Texte)

Le MINISTRE DE L'AGRICULTURE (M. Fisher) : Comme je désire retarder le moins possible l'adoption du rapport en discussion, je me bornerai, pour la circonstance, à dire brièvement ma pensée. Les recommandations du rapport concordent parfaitement avec ma propre manière de voir, ainsi qu'avec les vues de mes collègues du cabinet. Je puis assurer la Chambre que le rapport et ses recommandations sont en parfaite harmonie avec ce que le gouvernement désire accomplir : La Chambre aura lieu de se convaincre que le gouvernement est disposé à proposer les moyens nécessaires pour atteindre le but auquel vise le rapport.

Je m'abstiendrai, pour le moment, d'entrer dans les détails du projet en discussion ; et ce que je dis ici doit s'entendre de la question de l'entrepôt frigorifique.

J'aborde maintenant la question des règlements relatifs à la quarantaine signalés par le rapport. Je sais que nos éleveurs canadiens désirent vivement avoir accès au marché américain pour nos animaux pur sang, et en même temps faire reconnaître nos registres tant par le gouvernement américain que par l'association américaine. C'est-là, sans doute, une question de haute importance, mais ces deux concessions devraient marcher de pair, car obtenues séparément, elles seraient relativement de peu de valeur pour nos éleveurs d'animaux pur sang. Je dois dire, toutefois, que c'est là matière à négociation avec un pays étranger, chose qui n'est pas de l'unique ressort de notre cabinet. J'ai lieu de croire que les autorités américaines sont disposées à nous rencontrer sur un terrain commun, à cet égard, et en pareille occurrence, j'espère être en mesure d'atteindre le but auquel vise le rapport. J'ai à peine besoin d'ajouter que je serai trop heureux de mettre à exécution les recommandations faites à cet égard.

L'allusion à la quarantaine, faite par le rapport, est de grande importance, bien que la question n'y soit pas traitée aussi au long que l'autre l'est. Je fais allusion aux règlements relatifs au transport de nos animaux sur le territoire des Etats-Unis, à destination d'Europe. Je tiens à prévenir les honorables députés que cette question se complique quelque peu en raison des demandes de réciprocité formulées par nos voisins les Américains qui veulent que leurs bestiaux soient transportés sur ce territoire canadien et expédiés des ports canadiens aux ports européens. C'est donc au point de vue de cette réciprocité de conventions, qu'il faut envisager et débattre la question. Cette réciprocité im-